

**PRADINE**, Jean-Baptiste Symphore Linstant. *Recueil général ... concordance...; Tome 4ème : 1824-1833.-.* Paris : A. Durand, 1866. (496, xvi p.) 1824-1833 Vol. 5 p. 437

N° 1289. — *CIRCULAIRE du même, aux commandants d'arrondissement des ports ouverts, concernant les mesures à prendre pour prévenir l'irruption du CHOLÉRA-MORBUS (1).*

Port-au-Prince, le 9 août 1832.

La prudence commandant de prendre des moyens convenables pour s'opposer, autant que possible, à l'invasion en Haïti du *choléra-morbus*, qui a déjà franchi l'Europe, et pénétré aux États-Unis d'Amérique, je vous invite à vous réunir au commissaire du gouvernement, au commandant de la place, au juge de paix et au conseil des notables, afin de prendre les mesures les plus appropriées aux localités, à l'égard des bâtiments qui arriveront des ports des États-Unis dont la proximité rend la communication de cette épidémie plus facile.

Vous êtes autorisé d'appeler à faire partie de cette commission l'officier de santé attaché au service de l'État, et tout autre que vous jugerez à propos de vous adjoindre, pour les consulter sur les moyens sanitaires à employer tant dans la rade que dans le port, ainsi que sur le mode de quarantaine à adopter selon les cas et les circonstances.

Vous me rendrez compte du résultat de l'exécution de la présente.

Signé : BOYER.